



HAL
open science

Essai de lecture du secteur de l'artisanat à Marrakech à partir de la théorie de conventions

Mohamed Jallal El Adnani

► **To cite this version:**

Mohamed Jallal El Adnani. Essai de lecture du secteur de l'artisanat à Marrakech à partir de la théorie de conventions. XXèmes Journées du Développement, Association Tiers Monde-CREDES-Université Nancy, 25-26-27 mai 2004, 2004, pp.24. halshs-00008915

HAL Id: halshs-00008915

<https://shs.hal.science/halshs-00008915v1>

Submitted on 7 Feb 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DOCUMENT DE TRAVAIL - L.E.S.T.(UMR 6123) - CREQ

Université de Provence (U1) et Université de la Méditerranée (U2) - 35 avenue J. FERRY - 13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX

Tél. : Standard : 04.42.37.85.00 - Fax : 04.42. 26.79.37 Email lest@univ-aix.fr

<http://lest.univ-aix.fr>

Droits et Développement

XX èmes Journées du Développement

Faculté de Droit, Sciences Economiques et Gestion 13, Place Carnot

Nancy 25-26-27mai 2004

« Essai de lecture du secteur de l'artisanat à Marrakech à partir de la théorie de conventions ».

(LEST, CREQ).

Introduction P3

I - Secteur de l'artisanat à Marrakech : prédominance d'une convention domestique.p4

1.Les acteurs du secteur de l'artisanat.p4

1-1- «Le Mouhtassib» p4

1-2- «L'Amine» p5

1-3-Le Bailleur de fonds.p6

1-4- Le « Maâlem » (Le patron).p6

1-5-« Le Sanâ ».p6

1-6- L'apprenti.p7

2- L'analyse conventionnelle du secteur de l'artisanat. P7

2-1-Analyse des relations de travail dans le secteur de l'artisanat.p7

2-1-1-La relation Maâlem – Sanâ.p8

2-1-2-La relation Sanâ -apprenti.p8

2-2 – Analyse de la relation d'apprentissage sur le tas.p9

3. Présentation de la convention domestique de l'artisanat.p10

3-1- Le monde domestique p10

3-2.Lecture de la convention domestique du secteur d'artisanat à Marrakech.P11

3-2-1.Présentation du temporel.p11

3-2-2. Présentation du spatial.p12

3-2-3.Rôle de la hiérarchie.p13.

3-3 Encadrement institutionnel du secteur de l'artisanat à Marrakech.P13

II – Convention professionnelle du système de la formation et de l'éducation et rivalité entre deux conventions.p14

1. La formation professionnelle au Maroc.p14

2. Les formations proposées par l'OFPPPT.P15

2-1.La formation professionnelle générale.p17

2-2.La formation professionnelle alternée. p17

2-3.La formation par apprentissage.p17

3- Rivalité entre deux conventions.p17

3-1-Coexistence de deux conventions.p15

3-2.La défaillance conventionnelle.p18

3-3.Analyse conventionnelle du marché de travail du secteur de l'artisanat.p20

Conclusion p22

N.B : Cette version est provisoire.

Introduction

Si la théorie standard avance que la coordination sur le marché entre les agents économiques se fait par le truchement des prix comme objet de l'échange, la théorie des conventions est pluridisciplinaire puisque elle cherche à intégrer différentes dimensions ; sociale, économique et politique. La théorie des conventions dote l'agent économique d'une pluralité de rationalités potentielles.

Le comportement de l'individu s'inscrit dans un cadre général de différents principes d'action ; en fonction des autres acteurs, mais d'une manière intentionnelle ; Le comportement rationnel ne peut être interprété indépendamment de l'existence de règles particulières qui orientent le comportement de chacun. Ce sont les conventions qui sont mobilisées lorsque plusieurs règles sont concevables dans telle ou telle situation.

Les conventions émergent comme moyen d'intervention, et en même temps moyen de régulation. La convention professionnelle est un moyen d'intervention de l'État et un retour de l'interventionnisme étatique dans l'économie. La dominance de la convention professionnelle est un indicateur de la justesse de l'interventionnisme étatique, alors que la dominance d'une convention domestique (la défaillance de la convention professionnelle) est une réussite de l'autorégulation. De même, la coexistence est un exemple de la marche en parallèle des deux modes de régulation.

L'artisanat¹ au Maroc souffre de plusieurs problèmes qui pèsent lourdement sur le développement et l'épanouissement de ce secteur. Pour qu'il tienne une place remarquable dans le tissu économique national, il faut que les décideurs politiques économiques et sociaux lui consacrent une place primordiale dans les plans d'intégration. En effet, les pouvoirs publics se sont occupés des problèmes du secteur afin de le rendre porteur de modernité par l'introduction d'une convention professionnelle. Alors que l'analyse des relations dans ce

¹ «L'artisanat est une activité économique qui vise la transformation des matières premières locales ou importées d'origine animale, végétale ou minérale pour la satisfaction de la demande en services ou en produits et articles de ménage à usage agricole de l'habillement de l'ameublement ». Dahir de 28 juin 1963. On distingue entre l'artisanat de production (toute activité qui se base essentiellement sur le travail manuel exercé d'une manière principale et permanente consistant à transformer les matières premières en produits finis ou semi-finis.)Et

secteur montre qu'il est guidé par une de représentation d'ordre domestique qui caractérise l'apprentissage sur le tas.

Dans cette communication, nous allons essayer de montrer que les institutions et les normes qui régissent le secteur de l'artisanat sont internes et établies par des pratiques héritées d'une longue histoire. Elles sont socialement construites². Et ce sont les interactions sociales et les relations entre les individus qui ont favorisé l'émergence de ces normes. C'est une convention domestique qui prédomine traditionnellement (première partie). L'État a cherché à introduire - pour moderniser le secteur - une convention professionnelle adossée à un système de formation professionnelle formalisée. Cette convention se heurtant à la logique qui régule le système d'apprentissage sur le tas dans le secteur finit par échouer (la défaillance conventionnelle). (Deuxième partie).

I- Secteur de l'artisanat à Marrakech : prédominance d'une convention domestique.

L'État a pour objectif de rendre le secteur compétitif à l'échelle nationale et internationale. L'intervention de l'État pour moderniser le secteur par l'introduction d'une convention professionnelle se heurte à une convention domestique qui régule le secteur dès l'aube de la civilisation arabo-musulmane. Pour comprendre la situation économique, on va suivre une démarche à la Granovetter, qui consiste à analyser la structure sociale, l'action collective, ainsi que les contraintes qu'imposent les institutions déjà existantes³.

1. Les acteurs du secteur de l'artisanat.

1-1- «Le Mouhtassib»

Avec l'Islam, c'est l'organisation corporative de «La Hisba » ; institution d'inspiration religieuse au départ, qui deviendra politique et son représentant aura comme tâche la police économique, la surveillance des corporations et la répression des fraudes.

l'artisanat de services(toute prestation de service rémunérée). in « Rapport de première phase d'étude du secteur de l'artisanat à Marrakech ».Université Cadi Ayyad 2000.

² Granovetter M. 1994 « Les institutions économiques comme constructions sociales : un cadre d'analyse.» in Analyse Économique des Conventions. Sous la direction de André Orléans.

³ Granovetter M. op cit. P. 83.

Tout le système des institutions du secteur de l'artisanat est sous la tutelle d'une seule personne : le « Mouhtassib » qu'on trouve dans chaque ville. Celui-ci constitue la pièce maîtresse de l'installation corporative. Il est directement nommé par Dahir⁴ et entièrement responsable du respect des normes relatives à la qualité, aux prix, aux unités de poids et de mesures, aux conditions du travail et de rémunération.

A l'égard des corporations, c'est le « Mouhtassib » qui accorde tout pouvoir, il reconnaît les experts, établit des relations avec les instances de l'administration interne et veille à la stabilité du règlement intérieur du secteur de l'artisanat dans la ville où il est nommé.

En cas de conflit le « Mouhtassib » fait référence à « L'amine » comme superviseur qu'on trouve dans chaque branche d'activité.

1-2- « L'Amine »

« L'Amine » : personne élue par les artisans. Chaque branche d'activité a son « Amine » qui veille à l'application de la coutume et du « Orf »⁵. La fonction de « l'Amine » est de régler les conflits entre les artisans et les conflits entre ces derniers et les particuliers. « Chaque métier artisanal a son syndic ou « Amine », « le titulaire de diverses fonctions de confiance... » qui est choisi par les maîtres artisans de la même profession. Les critères du choix sont : une bonne conduite sociale, une grande connaissance des secrets du métier, le bon maniement de l'écriture et la connaissance du Coran. »⁶. Il est choisi, à vie, par les artisans de la branche d'activité, jusqu'à ce qu'il démissionne ou qu'il soit remplacé par un autre, reconnu meilleur.

Il résout les conflits et les litiges du métier soit entre artisans du même métier, soit entre les artisans et les particuliers, ou alors entre les artisans et les intermédiaires ou les autres artisans des autres activités.

« L'Amine » est le maillon important de la chaîne artisanale, entre les opérateurs de l'activité et les autorités. La transmission des actes et des messages aux artisans se passe par

⁴ Dahir : écrit qui émane du palais royal, pour organiser une fonction, recrutement, ... donné par le roi, auparavant nommé Sultan.

⁵ C'est l'ensemble de coutumes et de traditions connu par tout le monde.

⁶ Université Cadi Ayyad 1999. « Étude sur le secteur de l'artisanat dans la ville de Marrakech. » Rapport de première phase .P.27.

l'intermédiaire du représentant au niveau de la chambre d'artisanat, qui transmet à son tour aux « Omanas » (pluriel d'un L'Amine).

« L'Amine » intervient aussi sur le marché, c'est une personne à laquelle toute activité confie cette autorité, c'est une personne digne de respect et de confiance. Il ne reçoit pas de rémunération en contre partie. Et grâce à sa moralité et sa légitimité correcte, il peut gérer les conflits, et veiller au bon déroulement de l'activité et au respect des règles et des normes régissant cette activité. Il assure la pérennité des règles par le respect que lui manifestent tous les artisans, quel que soit leur grade : Patron, Apprenti ou « Maâllem Sanâ »

Les artisans, à travers l'histoire, ont créé une institution socio-économique qui est à l'origine de toutes les normes et règles. Cette institution a une autre caractéristique : c'est elle qui veille à l'application et participe parfois à la création d'autres règles et normes. Or, nous constatons une régression de la fonction de « l'Amine ». En effet, il subit les conséquences de l'application des lois modernes qui régissent le secteur.

1-3-Le Bailleur de fonds.

« Maâlem Choukara » : investisseur dans le domaine de l'artisanat, qui n'avait aucun lien avec le métier où il investit et fait travailler et louer le savoir-faire des maîtres artisans déchu financièrement et des ouvriers artisans en quête d'employeur. On constate qu'il n'y a aucune relation directe entre « Sanâ » et bailleur de fonds, c'est une relation indirecte qui passe par l'intermédiaire du Patron (Maâlem).

Le bailleur de fonds n'intervient pas dans la gestion de l'entreprise artisanale. Ce qui l'intéresse, c'est le profit. Il lègue le pouvoir de gestion au « Maâlem ».

1-4- Le « Maâlem » (Le patron).

Le « Maâlem » est le patron ou le chef de l'entreprise artisanale. C'est une personne qui gère l'atelier et qui, parfois, ne pratique pas le métier. Il est le propriétaire en l'absence de bailleur de fonds. Il est propriétaire et gérant en même temps. Il commande aux autres ouvriers la réalisation des projets.

1-5-« Le Sanâ ».

« Maâlem Sanâ » : L'ouvrier artisan (Sanâ) est une personne qui maîtrise le métier. Il participe à la production par son travail, essentiellement manuel. Il exerce son activité à son propre compte, seul ou avec le concours de membres de la famille (ouvriers et apprentis) qui reçoivent un salaire en contrepartie. En cas du travail avec un patron dans un atelier, le « Sanâ » travaille sur des projets négociés directement entre le patron et le client.

Les « Sonnaâs »⁷ sont les travailleurs les plus qualifiés et les plus anciens dans l'unité de production. Leur ancienneté dans le métier est le secret de leur habilité et de la confiance du patron. La qualification qui découle de l'ancienneté⁸ confère au travailleur le statut de « Sanâ ».

La bonne qualification du « Sanâ », et par conséquent la maîtrise de la profession, lui permettent une grande mobilité entre unités, à la recherche de meilleures conditions de travail. Et ce sont les maîtres d'apprentissage qui enseignent aux apprentis sur la tas.

1-6- L'apprenti.

« Mataâlem » : apprenti ou élève du maître d'apprentissage. Il reçoit une formation en apprenant sur le tas, il est sous le contrôle direct du Maâlem-Sanâ.

Il est de bas âge, et généralement Ce sont les garçons de la famille du patron ou du Sanâ. La plupart de ces apprentis quittent l'école dès les premières années primaires pour pratiquer des métiers d'artisanat.

2- L'analyse conventionnelle du secteur de l'artisanat.

2-1-Analyse des relations de travail dans le secteur de l'artisanat.

2-1-1-La relation Maâlem – Sanâ.

La fonction du « Maâlem » dans l'atelier est de présenter des schémas, alors que le Maâlem Sanâ exécute à l'aide des apprentis (Mataâlem). C'est une relation basée sur une séparation complète entre conception et exécution, et une parcellisation relative des tâches entre les apprentis et les autres acteurs du même atelier.

⁷ Pluriel d'un « Sanâ ».

⁸L'enquête sur le secteur informel réalisée par le Groupe de Recherche sur l'Emploi et la Formation – Qualification (GREFOQ) en 1988, montre que 54% des «Sonnaâs » ont exercé une activité dans la même

L'absence de contrat⁹ ne signifie pas l'abolition des engagements et la reconnaissance des droits entre les intervenants. L'Amine représente le cadre juridique de référence qui garantit les droits de chacun dans la branche d'activité. Mais cette absence a certains effets qui échappent à la logique contractuelle. En effet, la rémunération subit parfois l'effet des fluctuations du marché et des aléas économiques.

Le réseau des relations personnelles est aussi présent. Il a un poids dans les transactions, dans l'approvisionnement en matière première, la fabrication et commercialisation auprès des particuliers ou des bazaristes. L'individu le mieux placé dans ce réseau a un avantage énorme par rapport aux autres. Le recours à ce réseau comme support de mise en relation sur le marché du travail constitue un palliatif du déficit en matière de structures d'intermédiation. Il représente le seul dispositif faisant fonction d'organisme d'assurance sur le marché du travail¹⁰.

2-1-2-La relation Sanâ -apprenti.

Au niveau de cette relation, le « Sanâ » contrôle deux services :

- L'apprentissage des apprentis (la transmission de l'habileté) : l'apprentissage se fait sous le contrôle direct du « Sanâ », c'est un processus progressif d'implication dans le processus de production où le « Sanâ » explique les différentes étapes de production et les tâches relatives au travail.

- Le travail (L'effort) : On assiste également à une participation dans la production. Les apprentis doivent exécuter des tâches, et dans ce cas fournir un certain degré d'effort.

La spécification de la relation de travail conduit, par conséquent, à distinguer deux phases : promesse du contrat verbal entre le patron et le « Sanâ », comme première phase et, l'exécution du travail à l'aide des apprentis comme deuxième phase.

profession moins de dix ans. Salahdine M.1992 « Le marché du travail urbain au Maroc. » in Annales marocaines d'économie, n°1.P.89.

⁹ C'est un contrat verbal (sous forme de promesse) entre le « Maâlem » et le « Sanâ ».

¹⁰ Bougroum M.1999. « Fonctionnement du marché du travail et relation éducation –formation –emploi au Maroc : une étude analytique et empirique. » Thèse d'Etat de doctorat en sciences Économiques Université Cadi Ayyad.

La première représente un échange de volonté, accompagné d'un échange implicite de promesses de travail. La seconde est celle où le travail est effectif. Le principe de la relation de travail échappe au paradigme du marché parce que la relation se déroule dans le temps et parce que l'objet véritable de l'échange –le produit-, n'existant pas encore ; il n'est pas présent au moment où l'échange doit se faire.¹¹

Cette relation implique une autre personne ; c'est le « Maâlem » qui intervient de temps en temps pour enseigner aux apprentis des méthodes particulières, et leur montrer l'importance du métier et les différents conflits qui surviendraient entre les différents intervenants et partenaires du secteur.

Le contrôle de la relation du travail « Sanâ –apprenti » est important. D'une part il assure l'apprentissage de l'apprenti, et d'autre part c'est un moyen d'implication indirecte dans le processus de production.

L'objectif de ce contrôle est de forcer la délibération de l'effort ; dont les apprentis, sont les seuls propriétaires. Les « Sonâs », pour contrôler l'effort des apprentis, utilisent des moyens comme les sanctions, les primes... . Cet effort relève de la nature domestique. «...La productivité relevant, selon les modes d'organisation, de la nature industrielle et ou de la nature domestique »¹².

2-2 – Analyse de la relation d'apprentissage sur le tas.

L'Apprentissage ou la formation sur le tas (Learning by doing) est un mode de formation intimement lié au secteur de l'artisanat. Il est basé sur la relation « artisan-Apprenti » ou « Maâlem et Metaâlem ». Sur le plan personnel, il désigne l'acquisition et l'élaboration de nouvelles connaissances et idées qui transforment la façon dont une personne perçoit, comprend ou agit.

D. Kim (1993) a défini l'apprentissage avec respect à la conception de l'action : l'apprentissage peut être défini comme l'accroissement de la capacité d'avoir une action effective¹³.

¹¹ Salais R. 1989 « L'économie des conventions » in Revue Économique n°2 Volume 40. p.199

¹² Salais R. 1989. Op cit P. 203.

¹³ Kim D.(1993). «Learning can be defined as increasing one's capacity to take effective action » “The link between individual and organizational learning”. Sloan Management Review, Fall 1993, pp.35-50. In “Learning and innovation in the firm :the set-up of organizational routines by innovating” Perrin J. P.2 W.P. 98-3 GATE.

De la même façon, Levitt et March (1988) définissent l'expérience comme source incontournable de l'apprentissage organisationnel. Si on considère l'atelier comme une organisation (informelle), on aura un apprentissage professionnel, qui est un codage de l'expérience passée en routines qui, à leur tour, sont diffusées dans tout l'atelier par des processus de socialisation, d'imitation, de formation, de rotation de personnel ... l'ensemble des opérations nécessite l'existence d'un trajet, d'un processus.

Un processus d'apprentissage est un ensemble d'activités corrélées ou interactives qui transforme l'ignorance initiale des apprentis en connaissances utiles. Le processus d'apprentissage commence par l'observation de l'entourage¹⁴, et la localisation des outils et machines...

Inconsciemment l'apprenti commence par imiter ce qu'il observe. L'apprenti tient en compte l'échec et la réussite du collègue pour ajuster ses comportements. Chaque participation à une expérience, requiert des habilités professionnelles. Ces dernières constituent la base de chaque action délibérée par l'apprenti au cours de son travail.

L'apprenti est un récepteur actif, il reçoit des connaissances pour les cumuler et les utiliser au cours du processus de production. «La formation des apprentis se présente comme une forme singulière de construction de la qualification qui, tout à la fois, améliore la formation et génère de l'expérience»¹⁵.

De ce fait le rôle de l'apprentissage dans les unités de production est triple : primo il permet d'acquérir l'expérience à partir de la confrontation des problèmes rencontrés dans l'exercice de l'activité. Secundo, il permet d'avoir la capacité de comparer les problèmes rencontrés dans des situations similaires (d'une manière partielle ou intégrale). Tertio, il permet d'acquérir l'habileté d'agir dans le bon sens. Ce qui facilite la mise à niveau des connaissances théoriques.

¹⁴ Daniel GAONAC'H 1995 « Manuel de psychologie pour l'enseignement » Hachette.

¹⁵ Benoît Grasser et José Rose 2000 « L'expérience professionnelle. Son acquisition et ses limites à la formation .. » in Formation Emploi. n °71.

3. Présentation de la convention domestique de l'artisanat.

3-1- Le monde domestique

La cité domestique : se caractérise par l'existence des liens familiaux, liens de parenté. l'organisation familiale étant la forme dominante dans la cité domestique. L'héritage et la descendance est un moyen de transmission de l'autorité de gestion de l'atelier entre les acteurs. « La grandeur de la cité domestique s'inscrit dans une chaîne hiérarchique est définie comme la capacité de renfermer dans sa personne la volonté des subordonnés »¹⁶. Les relations personnelles sont largement prédéfinis selon les propriétés attachées aux personnes et, notamment, en fonction de la place occupée dans la hiérarchie de la famille ou encore de la position de la famille dans la communauté.

Principe supérieur commun : c'est le principe selon lequel sont jugés les actes, les choses et les personnes dans une cité donnée. Si dans la cité industrielle l'efficacité qui détermine la qualité ou l'état du grand, dans la cité domestique c'est la bienséance et le savoir-vivre. C'est le respect de la tradition et de la hiérarchie qui établissent un ordre entre les êtres de nature domestique. « ... l'habitus de classe, sur le quel repose la convergence spontanée des goûts (Bourdieu, 1979) dans les ordres sociaux à dominante domestique ... »¹⁷

Les objets de ce mode sont les règles de savoir-vivre comme les bonnes manières, la présentation, les cadeaux, les formules de politesse. Ce monde se base sur l'ancienneté, il ne récompense que la fidélité- valeur domestique par excellence- et non l'efficacité comme c'est le cas dans la cité industrielle. De même, les jugements sur les postes sont des jugements personnels qui se développent car ils résident dans l'absence de critères de performance liés aux responsabilités des postes occupés.

La cité domestique présente des formes de contrôle, de gratification et de sanction ; très différentes de ce que propose les autres cités. En effet, les relations font l'objet d'un contrôle direct et communautaire facilité par la présence des personnes sur le même espace. La vie en communauté et la proximité spatiale facilitent aussi ce contrôle.

¹⁶ Luc Boltanski et Laurent Thévenot 1991 « De la justification les économies de la grandeur » édition Gallimard résumé d'Internet. www.cnam.fr/depts/te/dso/lecture/boltanski.htm

¹⁷ Luk Boltanski , Eve Chiapello 1999.« Le nouvel esprit du capitalisme ». édition Gallimard .P.176

Le secteur de l'artisanat est fondé sur la discrétion¹⁸ ce qui influence le développement de ce secteur. Autrement, il serait porteur et se transformerait en industrie grandissante. Le monde domestique favorisera les relations personnelles. Les attaches personnelles et les liens locaux sont des particularités dont les acteurs doivent se libérer pour accéder à d'autres mondes. Le monde domestique est basé sur tout ce qui est traditionnel, ce qui se répète à perpétuité.

Si on suppose que l'entreprise artisanale est un dispositif de compromis destiné à gérer les tensions entre plusieurs natures¹⁹, la dominance est peut être attribuée à la nature domestique plutôt que marchande ou industrielle.

La justification domestique s'établit sur une temporalité. En effet, c'est une convention qu'introduit le temps dans le traitement des relations économiques. Dans le secteur de l'artisanat, le contrat du travail est verbal, et s'établit sur plusieurs mois, voire plusieurs années. Le système d'apprentissage qui commence dès les années d'enfance, se poursuit et s'étale sur plusieurs années, si l'apprenti veut passer à un autre grade de Sanâ ou Maâlem.

3-2.Lecture de la convention domestique du secteur d'artisanat à Marrakech.

La coordination domestique se fait par référence à la tradition et l'ordre domestique peut être caractérisé par un triple gradient, temporel (par la coutume et le précédent), spatial (par proximité locale) et hiérarchique (par l'autorité)²⁰. On va essayer de démontrer l'existence de ces trois valeurs et comment elles s'enracinent à travers les relations entre les acteurs du secteur.

3-2-1.Présentation du temporel.

Elle se base sur la coutume. En effet, on trouve au niveau national « l'Orf », qui est l'ensemble des traditions et pratiques coutumières, fait partie des sources de la loi au Maroc,

¹⁸ Le monde domestique privilégie la discrétion « ou se donne pas en spectacles ». La discrétion dans les affaires est de mise » Luc Boltanski et Laurent Thévenot 1991 « De la justification les économies de la grandeur » édition Gallimard.P20. In Philippe Juhem.

¹⁹ L'emploi du terme nature pour distinguer une forme d'objectivité qui arrête le questionnement, donner un tour étranger à l'hypothèse de pluralité ; cependant, une telle hypothèse sur la multiplicité des mondes objectifs nous semble bien adaptée à la façon dont les personnes peuvent rendre raison d'une action ». Laurent Thévenot 1989. « L'analyse économique des conventions du travail » in Analyses économique des conventions P. 160.Revue Économique n°2 volume 40.

²⁰ Thévenot L. Op cit.P.185.

le secteur de l'artisanat s'inspire beaucoup de ces coutumes pour réguler les relations entre les différents partenaires. « Toute réalité structurée, étant entendu qu'il s'agit de comprendre à la fois les lois d'organisation et de formation de cette réalité ; or l'héritage moral des corporations de métiers, la coutume orale ou « Orf » qui gère les rapports et les relations inter-artisanat et extra-artisanat sont omniprésents dans l'organisation des artisans. »²¹. Et c'est l'amine qui veille à l'application de ces règles et coutumes.

De même au niveau des unités artisanales, on constate l'existence des règles basées sur la coutume. La mentalité des artisans n'accepte pas la nouveauté qui touche à la gestion, la production et tout mode d'efficacité. Les artisans n'acceptent pas l'introduction massive de la machine. Ils considèrent que cette introduction est invasion industrielle qui va changer le secteur à une industrie, ce qui justifie l'attachement à la tradition et aux pratiques populaires²².

3-2-2. Présentation du spatial.

Les locaux du secteur de l'artisanat à Marrakech s'organisent d'une grande proximité. Les locaux se concentrent sur un même espace. « Dans le tissu urbain de la médina artisanale qui pivote autour de la mosquée « Ben yousef » flanquée de la célèbre « koubba²³ almoravide », chaque métier s'est alloué une place dont le rapprochement ou l'éloignement des bâtiments de la maison de dieu est proportionnel à son degré de nuisance et de pollution. »²⁴. La localisation spatiale des locaux par rapprochement caractérise toutes les activités du secteur. On trouve les cités qui prennent les noms des métiers dans toutes les villes anciennes, exemple souk²⁵ « Essmarines », « Ennejjarines » et « El haddadines » à Marrakech, Fès et à Rabat. Cette fixité topographique est due à plusieurs facteurs, comme explique Driss Ben Ali « Chaque métier se trouve localisé dans un quartier, plusieurs métiers s'établissent auprès des sources de matières premières et d'énergie, notamment ; mais de façon générale cette fixité topographique exprime un héritage du passé et de l'organisation urbaine musulmane et répond aux exigences de contrôle du pouvoir central »²⁶.

²¹ Lagdim Soussi B. 2000 « Les industrie artisanales à Marrakech » Revue de la faculté des sciences humaines Marrakech. N °15. P. 157.

²² Darré J. P. 1985 in Cahiers du centre d'étude de l'emploi.

²³ Nom d'origine arabe, donné à chaque construction traditionnelle et ovale, qu'on trouve généralement dans les mosquées

²⁴ Lagdim Soussi my Brahim OP.cit

²⁵ Rassemblement de artisans du même branche d'activité : Maréchaux ferrants, menuisiers, Forgerons ...

²⁶ Driss Ben Ali 1983 « Le Maroc precapitaliste : formation économique et sociale. »P.77 Éditeurs Réunis

3-2-3. Rôle de la hiérarchie.

La présentation des relations dans le secteur est sous une forme particulière. En effet, la détermination, par tradition, d'un étalon d'intervenants dans le secteur, et qu'est en fonction de chaque branche d'activité, est sous forme d'une norme stable dans le temps. Cet étalon constitue la base d'une hiérarchie entre les acteurs des ateliers. Cette classification permet de préciser les caractéristiques des grades occupés. Elle permet aussi d'instaurer une autorité que les acteurs transmettent ou reçoivent selon le grade. Cette autorité aide chacun à tenir les normes internes du travail.

En effet, le bailleur de fonds, s'engage dans des investissements avec les acteurs de la branche d'activité. Son engagement s'inspire de la confiance des Maâlems. Ces derniers en contre partie ne donnent au bailleur de fonds aucune garantie ou pièce justificative. Seulement un engagement verbal, signe d'habileté professionnelle, et reconnaissance sur le marché, conviennent pour s'engager dans une telle relation de production. « L'économie de la grandeur domestique est une économie de la confiance en la quelle l'évaluation marchande est déraisonnable. »²⁷.

Il paraît très claire que les valeurs constituent des modèles d'évaluation qui permettent de juger les présentations de comportement. Ces modèles trouvent leur origine dans l'éthique inspiré de la coutume, l'Orf... fournissant un modèle d'évaluation.

3-3-Encadrement administratif du secteur de l'artisanat à Marrakech.

Le paysage institutionnel du secteur de l'artisanat à Marrakech est dominé par deux acteurs. D'un côté, on retrouve la délégation régionale de l'artisanat qui représente l'administration de tutelle. Sa fonction est d'organiser les métiers, la formation professionnelle dans des centres d'apprentissage, encourager le mouvement coopératif, la recherche des marchés et la protection du patrimoine. De l'autre côté, on retrouve la Chambre de l'Artisanat en tant qu'organe de représentation des professionnels du secteur.

Les relations entre la délégation et la chambre s'inscrivent plus dans une logique d'indépendance que de complémentarité. Ce qui entraîne des situations conflictuelles qui s'expliquent par deux facteurs. En premier lieu, l'existence et la persistance des problèmes organisationnels internes.. En second lieu, cette évolution à l'indépendance est inhérente aux

²⁷ Thévénot L. 1989 op cit. P. 185.

textes régissant les deux institutions. Les relations entre la délégation et certaines coopératives constituent un exemple de situations conflictuelles. En effet, les facilités octroyées par l'administration pour l'encouragement de la mise en place de coopérative d'artisans ont été transformées par certaines coopératives en situations de rente en développant des attitudes opportunistes au détriment de l'administration²⁸.

II – Convention professionnelle du système de la formation et de l'éducation et rivalité entre deux conventions.

De l'importance du secteur de l'artisanat dans l'économie toute entière, principal pourvoyeur d'emploi, facteur non négligeable d'équilibre de la balance commerciale, sur le plan culturel ; un des reflets de la civilisation marocaine, que l'État a prononcé sa stratégie pour le développement de ce secteur ; «qu'une stratégie d'intégration de ce secteur dans l'économie nationale a été tracée dans une optique dynamique et globale »²⁹.

Le Secrétariat d'Etat chargé de l'artisanat cherche, dans le cadre de la commission nationale de la formation et de l'emploi, à promouvoir la formation professionnelle. Cette promotion est encadrée avec le soutien des centres de formation professionnelle et de la qualification, les écoles des arts traditionnels et de la technicité et avec l'Institut national du cuir et du textile. Afin d'étudier le système de formation professionnelle dans le secteur de l'artisanat, on procède par une analyse conventionnelle.

1. La formation professionnelle au Maroc.

Le monde professionnel est régi par une convention professionnelle qui regroupe des acteurs qui interviennent dans le domaine de formation. Leur objectif est de rendre la formation professionnelle qualifiante sur le marché du travail. La convention professionnelle est un ensemble de croyances et de références communes que les agents détiennent sur la formation professionnelle ; et constituent de ce fait un ensemble de compétences inséparables du métier, que l'agent maîtrise. «La convention professionnelle ne ressortit pas à une «régulation conjointe » (Reynaud et Reynaud. 1994) « par en haut », aux niveaux de

²⁸ Université Cadi Ayyad 1999 « Étude du secteur de l'artisanat à Marrakech ». Rapport de première phase

²⁹ Délégation régionale de l'artisanat à Marrakech. « Rapport du ministère de l'artisanat et des affaires sociales ». 1984.

l'interprofession et des branches, mais à une configuration réticulaire. Cette configuration s'appuie sur des acteurs locaux (comités d'entreprises, chambres de commerce et d'industrie) qui s'efforcent d'assurer la qualité du bien commun que constitue la formation des jeunes »³⁰.

Un système de formation professionnelle doit prendre en considération tous les composants et les acteurs, car ceux-ci sont enchaînés. La défaillance d'un maillon signifie la défaillance de tout le système ; « ...it is intended to draw attention to the fact that 'education and training' involves a set of different actors who's specific interaction and coordination strongly influence its overall outcomes. »³¹.

Avec le développement de l'économie et la révolution technologique, la notion de formation professionnelle est devenue un moyen pour accroître le capital humain et affronter la concurrence acharnée des autres pays. La formation professionnelle est devenue une source d'avantage compétitif. La réussite d'un programme d'éducation et de formation professionnelle doit venir à l'appui d'une économie de temps en temps soumise à des conséquences de compétitivité.

De ce fait, et dès l'indépendance, le Maroc n'a cessé d'accorder une grande attention à l'amélioration du niveau de scolarisation et de qualification de sa population. Ainsi une politique active a été développée afin d'améliorer la formation tant au niveau scolaire, professionnel qu'universitaire. Le Maroc a donné une forte priorité budgétaire à l'éducation en lui consacrant 26 à 27% du Budget de l'État. Cet effort correspond à quelque 5 à 6 % du PIB, ce qui est du reste conforme à la moyenne internationale en la matière (5.4% dans les pays de l'OCDE, 3.7% en Amérique Latine et 5.4% en Afrique)³².

2. Les formations proposées par l'OFPPT³³.

Le système de la formation professionnelle a une double mission, celle de satisfaire les besoins des entreprises pour améliorer leurs performances et leurs compétitivités et celle de répondre aux besoins des populations pour favoriser leur insertion dans la vie active et assurer leur promotion socioprofessionnelle. Dans ce cadre on distingue trois types de formations.

³⁰ Verdier E. 2001 « La France a-t-elle changé de régime d'éducation et de formation ? » In Formation Emploi n°76.

³¹ Christoph F. Buechtemann et Eric Verdier. « Education and training Regimes Macro-institutional Evidence ». Revue économique pol.108 (3) mai juin 1998.P.293.

³² BOUTATA Mohamed 2000 « La relation emploi- formation au Maroc : des ajustements actuels et perspectives d'une meilleure articulation. » CERED.

³³ Office de Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail.

2-1. La formation professionnelle générale.

La formation professionnelle générale est une formation pluridisciplinaire et diplômante, qui se déroule dans les centres de formation professionnelle. L'objectif est d'assurer aux jeunes stagiaires une formation théorique complétée par une formation pratique dans des ateliers pour une durée de 2 à 3 ans.

Des possibilités de réintégration sont ainsi offertes aux élèves quittant l'enseignement formel à l'un des niveaux intermédiaires entre l'enseignement primaire et la 7^{ème} année secondaire. Actuellement cette formation s'articule autour de trois niveaux : la spécialisation, la qualification et la formation des techniciens.

Dans la formation professionnelle générale, on distingue trois niveaux : la spécialisation, la qualification et la formation des techniciens.

1-La spécialisation : c'est un niveau accessible aux élèves du premier cycle de l'enseignement secondaire. Les études sont axées sur l'apprentissage des opérations simples et répétitives. Sur une durée de 2 années, la formation au niveau de la spécialisation est sanctionnée par certificat de formation professionnelle et permettant par ailleurs, dans certains cas, des éventualités de poursuite des études au niveau de la qualification.

2-La qualification : Le niveau de responsabilité professionnelle confiée aux lauréats de ce niveau de formation est légèrement plus élevé. Ce cycle est accessible sur concours aux élèves justifiant du niveau de la 4^{ème} jusqu'au 6^{ème} année secondaire.

Les stagiaires s'y initient à la maîtrise de leurs futurs métiers en développant particulièrement une dextérité manuelle et en s'imprégnant des normes de sécurité et d'hygiène. Les études sont sanctionnées par un diplôme de qualification professionnelle.

3-La formation des techniciens : Elle est accessible sur concours aux étudiants justifiant du niveau de la 7^{ème} année secondaire. C'est à la fois une formation générale spécialisée en fonction du secteur concerné et pratique.

Les stagiaires suivent ainsi, sur une durée de deux années, des enseignements sanctionnés par un diplôme de technicien.

Encadré n°1 : Type de formations dans le cadre de la formation générale.

Ce système de formation professionnelle a un but majeur c'est d'accueillir les jeunes en rupture de scolarité, en leur assurant une formation qui leur permet de s'insérer dans la vie active.

2-2.La formation professionnelle alternée.

La formation professionnelle alternée est une formation diplômante, qui se déroule en raison de la moitié au moins de sa durée totale en entreprise, et du tiers au moins de sa durée dans d'un établissement de formation professionnelle. Les bénéficiaires sont des personnes âgées d'au moins 15 ans révolus, à la date de conclusion du contrat de la formation professionnelle alternée pour une durée de formation comprise entre 2 et 3 ans.

2-3.La formation par apprentissage.

C'est un mode de formation professionnelle basé sur une formation pratique en entreprise à raison d'au moins 80% de sa durée globale, complétée, pour 10 à 20% de cette durée, par une formation générale.

Cette formation a pour objectifs de:

- i) Faire acquérir un savoir-faire par l'exercice d'une activité professionnelle permettant aux apprentis d'avoir une qualification reconnue et favorisant l'insertion dans la vie active par la maîtrise un métier ;
- ii) Contribuer à la sauvegarde des métiers de l'artisanat ;
- iii) Et assurer aux jeunes une formation adaptée aux spécificités du milieu du travail.

3- Rivalité entre deux conventions.

Pour remédier à certains problèmes, des pays en voie de développement appliquent des modèles d'origine externe (ex : modèles de formation et d'éducation importés). Chaque modèle a un support conventionnel différent. De ce fait cette opération rencontre certains obstacles car la convention a des origines et une histoire qu'on ne peut pas l'appliquer telle quelle. Chaque société a ses propres traditions, histoire et inspirations particulières.

L'application d'un modèle (projet, réformes...) signifie implicitement l'application d'une convention. Ce qui pose une problématique de rivalité entre les conventions (coexistence ou défaillance des conventions); « A une date donnée, une convention règne dans une population, elle est chassée, ou sera délogée par une convention rivale, mais parfois l'on observe leur coexistence pacifique, durable ou non, stable ou cyclique »³⁴.

3-1-Coexistence de deux conventions.

Les tenants de cette hypothèse partent de la possibilité de coexistence de deux conventions. Chaque cité regroupe un ensemble de règles qui constituent une grammaire pour tout acteur de la cité. Comment se fait le rapprochement entre les deux conventions ?

Chaque adhérent à une convention la considère comme modèle de référence et, de ce fait, il suit les règles qui lui assurent d'être reconnu comme un des adhérents. La coexistence de deux conventions signifie qu'il y a deux catégories d'adhérents ; et qui doivent reconnaître les règles de conduite de chaque convention. «Selon Sugden (1989), les agents sont sensibles à deux qualités des conventions : leur efficacité (domination au sens de Pareto) et leur capacité d'adaptation (versatility) à toute autre stratégie (en fait la capacité de diminuer le risque en cas de non-coordination) »³⁵.

En 1997, Goyal et Janssen posent la question de la coexistence des conventions. Ils partent de l'existence de deux conventions rivales. Cette coexistence repose sur l'hypothèse de conventions non exclusives proposées par ces mêmes auteurs. «Deux conventions X et Y suivies respectivement dans les deux sociétés 1 et 2 sont non exclusives si un joueur peut, contre un coût additionnel (q), acquérir la capacité de suivre indifféremment X et Y pour s'ajuster à son vis-à-vis qui lui, suivrait de manière inconditionnelle soit X soit Y. »³⁶

On peut dire que l'existence des deux conventions se base également sur l'existence d'agents capables d'assurer la compatibilité des deux conventions ; ce sont des agents passeurs entre les deux conventions. Ce qui nous renforce l'hypothèse de souplesse d'une convention de Sugden. Ces agents passeurs sont dotés d'une flexibilité qui aide les agents à s'adapter à des conventions diversifiées.

³⁴ Guillemette de Larquier, Frédéric Gannon 2001 « Rivalité et coexistence entre deux conventions dans les jeux évolutionnistes ». P 161 in Théorie des conventions SD Philippe Batifoulier. Ed Economica.

³⁵ Ibid in Guillemette de Larquier, Frédéric Gannon P 167 .

³⁶ Idem in Guillemette de Larquier, Frédéric Gannon P. 161. P.181

3-2.La défaillance conventionnelle.

Les règles qui coordonnent les différentes personnes intervenant dans le secteur sont basées sur un consentement mutuel. Ce consentement trouve son placement dans la composition cognitive de chacun et n'a pas besoin d'être explicite. C'est un dispositif cognitif collectif au sens de Favereau³⁷, un Common Knowledge au sens de Lewis³⁸.

La pluralité des conventions explique la diversité des formes de coordination simultanément en vigueur. Le tissu économique se présente comme un écheveau de liens de natures différentes. De même la cohésion d'une branche d'activité peut être fortement éprouvée par la coexistence de plusieurs conventions.

La question qui se pose c'est qu'explique l'attachement des personnes à une convention domestique ? A.Orléan met l'accent sur des objets exogènes qui assurent une stabilité, ce qui donne une défaillance de l'autre convention concurrente.

La défaillance d'une convention peut naître, comme l'explique B.Walliser «dans un cadre économique, ces défaillances sont dues à une information imparfaite des agents (incertitude sur les conditions futures), à des externalités entre agents (relation directe entre agents par le biais des préférences) ou à des frottements dans le mécanisme des échanges (rigidité des prix, comportement stratégique de certains agents) elles se traduisent par une certaine absence de déséquilibre (en cas d'asymétrie d'information), par une multitude d'équilibres en cas d'incertitude future) ou par une perte d'optimalité sociale (en cas d'externalités). Dans le cadre d'un jeu, les défaillances sont dues à des conflits d'intérêt entre acteurs ou à des problèmes d'information et de communication entre les acteurs »³⁹.

En revanche, nous pouvons parler d'une préférence subjective des agents entre deux conventions : ceci peut être illustré par deux catégories d'agents qui suivent une convention et qui réalisent des avantages par rapport aux autres (optimalité collective), alors qu'il y a d'autres qui ne suivent pas cette convention et qu'ont aussi des avantages.

L'étude des propriétés cognitives de l'environnement montre que les conventions complètent les connaissances cognitives de l'agent, celui-ci n'est pas isolé ; il entre en

³⁷O. Favereau 1989 « Marchés internes marchés externes » in L'économie des conventions Revue Économique n°2 V.40.

³⁸D. Lewis 1993 « Langages et langage » Réseaux n °62 CENT.

interaction avec ses semblables. En effet, la convention dote les individus en interaction par des capacités cognitives plus grandes que les capacités cognitives de chaque agent isolé. La preuve est que les individus parviennent à résoudre des problèmes cognitifs qui demeurent inaccessibles à ses différents membres lorsqu'ils sont considérés en isolation.

La réaction d'une convention qui domine (souple) face à une autre qui est défaillante, en utilisant la définition de Sugden «une convention est souple (en anglais : versatile) si quelqu'un qui la suit peut espérer raisonnablement *faire bien* face à des individus suivant n'importe quelle autre convention qui peut évoluer en même temps. Dans les premières périodes d'évolution, cela peut être plus important que de *faire bien* face à des individus identiques à soi[...] l'évolution aura tendance à valoriser les conventions *souples* mais inefficaces par rapport à celles qui sont moins *versatiles* et plus efficaces (Sugden, 1989.P.94).

3-3.Analyse conventionnelle du marché de travail du secteur de l'artisanat.

L'analyse du secteur de l'artisanat à Marrakech et du système de formation professionnelle destiné aux activités artisanales (de service comme de production) nous a montré que «la légitimité sociale et économique des compétences que cette régulation contribue à produire, à valider et à reconnaître socialement»,⁴⁰ se trouve confrontée à une double légitimité dont la cohérence ne va pas de soi.. L'une domestique qui régule le secteur de l'artisanat véhiculée par le système de formation par apprentissage sur le tas. L'autre est professionnelle «modernisée» (emprunts à plusieurs modèles : français et allemand) pour laquelle «prévaut une conception de la compétence identifiée par la maîtrise d'un métier, constitué d'un ensemble de capacités inséparables les unes des autres»⁴¹, dont l'acquisition est adossée à des programmes formalisés .

Chaque convention oriente les choix de chaque acteur du système, quant à sa manière de penser et d'agir, de même qu'à sa manière de juger les comportements des autres. La confrontation entre deux conventions sur le marché du travail est une confrontation entre deux logiques différentes. Le degré d'homogénéisation des deux mondes (domestique et professionnel) peut être interprété par le nombre de recrues sur le marché du travail.

³⁹ B. Walliser, 2002 « Rationalité, évolution et genèse des institutions » (École nationale des Ponts et Chaussées, École des Hautes Études en Sciences Sociales).

⁴⁰ Verdier E. 2001 « La France a-t-elle changé de régime d'éducation et de formation ? » in Formation emploi n°76.

L'échec ou la défaillance du système de la formation professionnelle se manifeste par le taux de chômage qui touche les lauréats de cette formation (d'une vision statistique). La logique (l'habileté, maîtrise du « Sinaâ » = métier par l'apprentissage) est le seul critère d'insertion dans ce secteur, qui s'échappe aussi largement à une logique professionnelle adossée à une formation structurée dans des établissements de formation. (Diplôme, maîtrise du métier professionnel, ...). En effet, les règles conventionnelles domestiques qui régulent le marché du travail dans le secteur d'artisanat, bénéficient d'une forte estime sociale et, plus encore, deviennent des règles du marché du travail (Môbus, Verdier 2000)⁴² du secteur de l'artisanat. De ce fait, les règles conventionnelles changent d'estime sociale lors du passage d'un marché à l'autre.

Conclusion

L'analyse conventionnelle nous a permis de donner une définition de l'informel comme étant tout secteur où il y a rivalité entre plusieurs conventions. Si le secteur de l'industrie est dominé par une convention purement industrielle, on constate, dans le secteur de l'artisanat à Marrakech, l'existence de plusieurs conventions en rivalité : domestique (apprentissage sur le tas), professionnelle (système de formation professionnelle).

Chaque convention constitue une référence pour chaque individu sur le marché du travail dans le secteur de l'artisanat à Marrakech. Les lauréats de l'OFPPPT font référence à une convention professionnelle, alors que les apprentis font référence à un monde domestique qui caractérise l'apprentissage sur le tas comme moyen de transmission de l'habileté. Les employeurs continuent à valoriser en priorité une régulation fondée sur une convention domestique.

L'élaboration et la réussite d'un système de formation et d'éducation doit naître d'une inspiration nationale, qui valorise la convergence ou le compromis entre les différents systèmes de valeurs et les logiques d'action qui coexistent. Cette dotation se trouve incarnée dans les différentes conventions qui régulent chaque système et qui s'enracinent à travers

⁴¹ idem. In Verdier E.

⁴² Verdier E., Op cit.

l'histoire. Tout l'enjeu est de savoir si un compromis ou mieux, une hybridation, des conventions professionnelle et domestique est pensable. Est ce que certaines composantes de l'artisanat de Marrakech témoignent, d'ores et déjà de ce compromis, au moins au stade de la formation de la main d'œuvre, ou va-t-on plutôt vers la constitution de segments distinctes au sens du système artisanal, opposant modernité et tradition ?

Bibliographie.

BENOÎT G. et JOSÉ R. 2000 « L'expérience professionnelle. Son acquisition et ses limites à la formation .. » in Formation Emploi. n °71.

BOLTANSKI L. et THÉVENOT L. 1991 « De la justification les économies de la grandeur » édition Gallimard résumé d'Internet.
www.cnam.fr/depts/te/dso/lecture/boltanski.htm

BOLTANSKI L., CHIAPELLO E. 1999.« Le nouvel esprit du capitalisme ». édition Gallimard.

BOUGROUM M.1999. « Fonctionnement du marché du travail et relation éducation – formation –emploi au Maroc : une étude analytique et empirique. » Thèse de doctorat d'État en sciences Économiques. Université Cadi Ayyad.

BOUTATA M. 2000 « La relation emploi- formation au Maroc : des ajustements actuels et perspectives d'une meilleure articulation. » CERED.

BUECHTEMANN C. F. et VERDIER E.1998 « Education and training Regimes Macro-institutional Evidence ». Revue économique pol.108 (3).

Dahir du 28 juin 1963.

DE LARQUIER G. et GANNON F. 2001 « Rivalité et coexistence entre deux conventions dans les jeux évolutionnistes ». in Théorie des conventions sous la direction de Philippe Batifoulier. Ed Economica.

DÉLÉGATION RÉGIONALE DE L'ARTISANAT À MARRAKECH. 1984. « Rapport du ministère de l'artisanat et des affaires sociales ».

FAVEREAU O. 1989 « Marchés internes marchés externes » in L'économie des conventions Revue Économique n°2 V.40.

GAONAC'H D. 1995 « Manuel de psychologie pour l'enseignement » Hachette.

GRANOVETTER M. 1994 « Les institutions économiques comme constructions sociales : un cadre d'analyse. » in Analyse Économique des Conventions. Sous la direction de André Orléan.

LAGDIM SOUSSI B. 2000 « Les industries artisanales à Marrakech » Revue de la faculté des sciences humaines Marrakech. N°15.

LEWIS D. 1993 « Langages et langage » Réseaux n°62 CENT.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DES P.M.E. ET DE L'ARTISANAT. 2001. « Projet du Livre Blanc de l'Artisanat et des Métiers » 2001.

PERRIN J. 1998 « Learning and innovation in the firm : the set-up of organizational routines by innovating ». W.P. 98-3 GATE.

SALAH DINE M. 1992 « Le marché du travail urbain au Maroc. » in Annales marocaines d'économie, n°1. GREFOQ) 1988

SALAIS R. 1989. « L'analyse économique des conventions du travail » in L'économie des conventions. Revue Économique n°2 volume 40.

THÉVENOT L. 1989. « Équilibre et rationalité dans un univers complexe » in L'économie des conventions. Revue Économique n°2 volume 40.

UNIVERSITÉ CADI AYYAD 1999. « Étude sur le secteur de l'artisanat dans la ville de Marrakech. ». rapport de pré-diagnostic.

UNIVERSITÉ CADI AYYAD 2000. « Étude du secteur de l'artisanat à Marrakech ». Rapport de la deuxième phase recensement des unités artisanales et des artisans.

VERDIER E. 2001 « La France a-t-elle changé de régime d'éducation et de formation ? » In Formation Emploi n°76.

WALLISER B. 2002 « Rationalité, évolution et genèse des institutions » (École nationale des Ponts et Chaussées, École des Hautes Études en Sciences Sociales).